



- Légende**
- Zonage**
- UBA : Secteur à vocation majoritairement résidentielle (Secteur ancien du centre-ville)
 - UBB : Secteur à vocation majoritairement résidentielle (Quartier ancien du Faou)
 - UBA1 : Secteurs récents à vocation majoritairement résidentielle (Extensions urbaines du centre-ville - faubourg)
 - UBA2 : Secteurs récents à vocation majoritairement résidentielle (Extensions urbaines du centre-ville - faubourg)
 - UBB : Secteurs récents à vocation majoritairement résidentielle (Extensions urbaines denses)
 - UBC : Secteur récent à vocation majoritairement résidentielle (Extensions urbaines denses - Front de mer)
 - UBD : Secteur récent à vocation majoritairement résidentielle (Extensions urbaines denses - Front de mer)
 - UBE : Secteur relatif au domaine des golfes clairs à Argelès Plage.
 - UBF : Secteur relativement dense situé entre la Rue des Cyrènes et l'Avenue de Mongat.
 - UCA : Secteur à vocation majoritairement résidentielle (Quartiers résidentiels peu denses) - Secteur de Taxo
 - UCB : Secteur à vocation majoritairement résidentielle (Quartiers résidentiels peu denses)
 - UDA : Zone Mixte - Secteur d'Argelès Plage (Centre Plage)
 - UDB1 : Zone Mixte - Secteur d'Argelès Plage (Front de Mer)
 - UDB2 : Zone Mixte - Secteur d'Argelès Plage (Front de Mer)
 - UDC : Secteur d'Argelès Plage (Quartiers résidentiels peu denses)
 - UEA : Secteurs destinés à accueillir des équipements d'intérêt collectif (Secteur d'équipements d'Argelès Plage voué à accueillir le siège du Parc Marin, La capitainerie)
 - UEB : Secteurs destinés à accueillir des équipements d'intérêt collectif (Secteur d'Argelès Plage)
 - UEC : Secteurs destinés à accueillir des équipements publics ou d'intérêt collectif et des hébergements qui peuvent y être liés (Secteur de Valmy)
 - UEd : Secteurs destinés à accueillir des équipements liés à la production ou à la distribution d'électricité.
 - UEm : Secteur pour l'implantation d'une maison médicale
 - UES : Secteur d'équipements au Tamariguer voué à accueillir des activités de sports et de loisirs
 - UL : Secteurs destinés à accueillir des activités de loisirs
 - UPA : Port d'Argelès - Urbanisation existante du Port d'Argelès
 - UPB : Port d'Argelès - Plan d'eau du port et zone terrestre et technique du port (Camping)
 - UT1 : Secteurs destinés à accueillir des activités touristiques (Résidences de tourisme et villages de vacances)
 - UT11 : Secteurs destinés à accueillir majoritairement des activités touristiques (hôtellerie)
 - UT12 : Secteurs destinés à accueillir majoritairement des activités touristiques (hôtellerie)
 - UT13 : Secteurs destinés à accueillir majoritairement des activités touristiques (hôtellerie)
 - UXA : Secteurs destinés à accueillir des activités économiques (zones artisanales et industrielles)
 - UXB : Secteurs destinés à accueillir des activités économiques (zones artisanales)
 - UXC : Secteurs destinés à accueillir des activités économiques (zones artisanales et industrielles)
 - UXD : Secteurs destinés à accueillir des activités économiques (activités commerciales au développement limité)
 - UXe : Secteur destiné à accueillir une centrale de cogénération (énergies renouvelables)
 - ZAUX : Secteur de développement futur à vocation d'activités
 - LAU : Zones ouvertes à l'urbanisation, à vocation principale d'habitat, sous réserve du respect des orientations d'aménagement et de programmation
 - ZAU1 : Zones fermées à l'urbanisation, à vocation principale de loisirs
 - ZAU2 : Zones non ouvertes à l'urbanisation, prévues à terme en secteurs à urbaniser
 - A : Secteur à vocation agricole
 - Ap : Secteur à vocation agricole protégée
 - N : Secteur à vocation naturelle
 - Nb : Secteur naturel boisés des Albères, propice aux activités agro-pastorales
 - Nd : Secteur de la déchetterie
 - Ne : Secteurs d'équipement en zone naturelle
 - Ng : Aire d'accueil des gens du voyage
 - Nj : Secteurs de jardins familiaux /Jardins partagés
 - Nm : Secteur naturel maritime (bande littorale)
 - Nri : Espaces naturels remarquables du littoral
 - NTd : Secteur touristique sur la frange maritime
 - Npv : Espaces destinés à l'installation d'ensembles de panneaux au sol destinés à la production d'énergie photovoltaïque
- Prescriptions linéaires**
- Secteur de diversité commerciale à protéger au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Prescriptions surfaciques**
- Espaces Boisés Classés au titre des articles L.1113-1 et L121-7 du Code de l'Urbanisme
 - Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
 - Éléments patrimoniaux repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Emplacement réservé / Mixité sociale au titre de l'article L.151-41 4°
 - Servitude de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme
 - Orientation d'aménagement et de programmation
 - Voie à conserver au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Informations surfaciques**
- Espaces proches du rivage
 - Zones de bruit : Secteurs soumis à l'arrêté préfectoral sur le classement sonore des voies bruyantes (cf annexes du PLU)

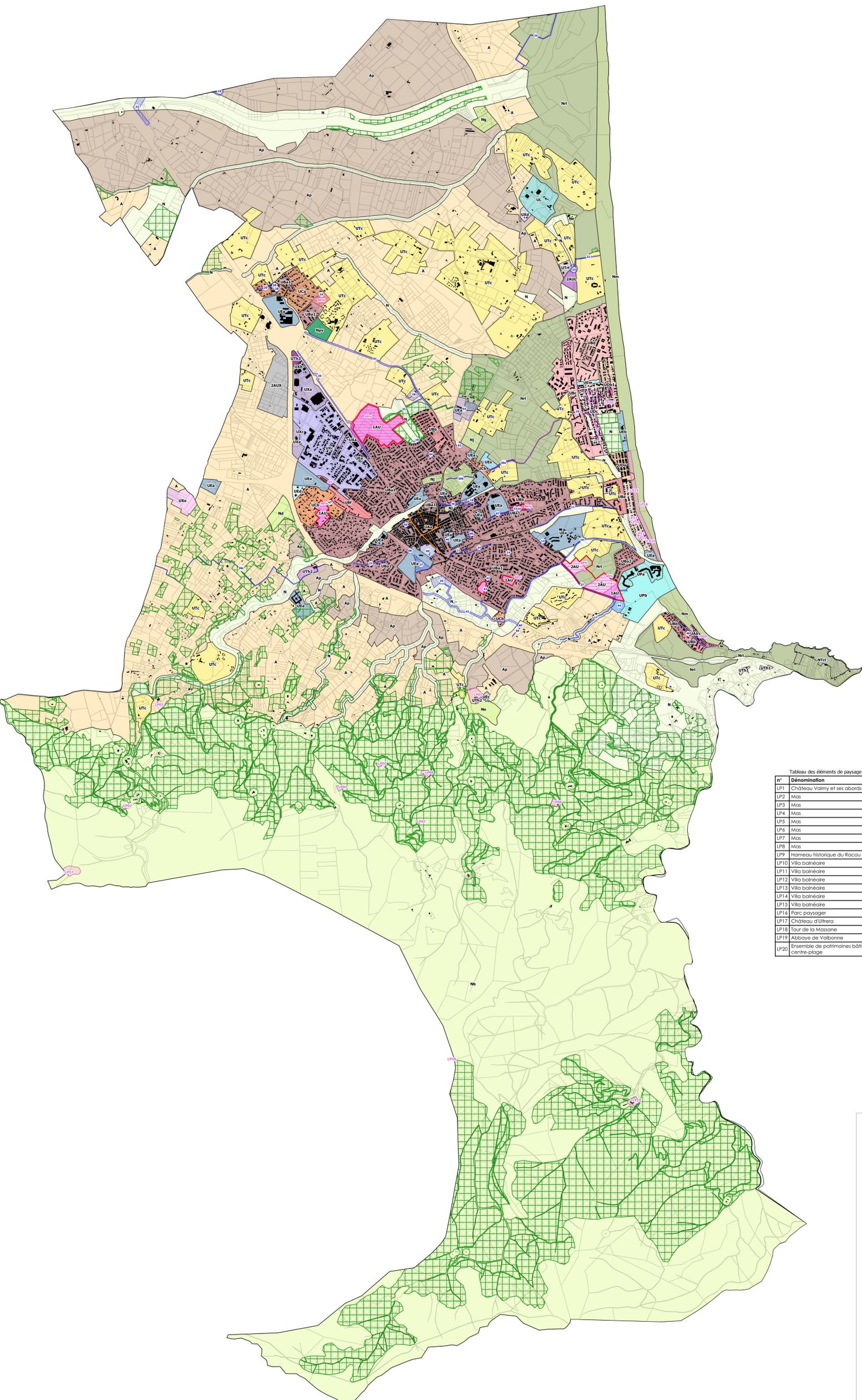


Tableau des éléments de paysage

N°	Dénomination
LP1	Château Valmy et ses abords
LP2	Mas
LP3	Mas
LP4	Mas
LP5	Mas
LP6	Mas
LP7	Mas
LP8	Mas
LP9	Homeau historique du Rocau
LP10	Villa balnéaire
LP11	Villa balnéaire
LP12	Villa balnéaire
LP13	Villa balnéaire
LP14	Villa balnéaire
LP15	Villa balnéaire
LP16	Parc paysager
LP17	Château d'Ultra
LP18	Tour de la Massone
LP19	Abbaye de Valbonne
LP20	Ensemble de patrimoines bâtis du centre-plage

Tableau des emplacements réservés

N°	Dénomination	Bénéficiaire
01	ER 1 : Biarrage à 15,5m du chemin Neguebus	Commune
02	ER 2 : Biarrage à 15,5m de la route de la Retraite du giratoire de Pajès à la RD 81	Commune
03	ER 3 : Projet d'aménagement paysager du secteur de la Tour de Pajès	Commune
04	ER 4 : Biarrage de la voie à 8,00m y compris trottoirs entre les salissements "El Granoter" et "La Chenier"	Commune
05	ER 5 : Création de voie de desserte de la rue d'Alberet à la rue Marcelin Albert au faubourg de Arpe (Port)	Commune
06	ER 6 : Biarrage de la voie à 4m de la rue A. Rimbaud et la route de Maroué	Commune
07	ER 7 : Biarrage d'une agulles (8 m.)	Commune
08	ER 8 : Création d'un carrefour entre le chemin du Rou et la RD 2	Commune
09	ER 9 : Equipement public à vocation de Parc	Commune
10	ER 10 : Création d'un bassin de rétention	Commune
11	ER 11 : Création d'un chemin piétonnier en rive gauche de l'agulle d'en Solère depuis le salissement Akouy et jusqu'à la maison	Commune
12	ER 12 : Requalification de l'agulle d'en Solère du pont de la RD 214 et le chemin de Chalmes	Commune
13	ER 13 : Biarrage à 8,00 m de la voie d'accès au C.T.M.	Commune
14	ER 14 : Création d'une voie entre les jardins du Soleil et 8	Commune
15	ER 15 : Création d'une maison sociale de Proximité	Commune
16	ER 16 : Biarrage de la rivière de l'Abat du pont SNCF jusqu'à la Massone	Commune
17	ER 17 : Biarrage du Prou de la voie SNCF jusqu'au Port	Commune
18	ER 18 : Création de voie en prolongement de la Résidence du Collège	Commune
19	ER 19 : Protection de la chapelle Sainte Eugénie	Commune
20	ER 20 : Projet d'aménagement de voie à Taxo depuis la voie de desserte de la RD 114 jusqu'au salissement "Banc de TAXO" <-> 62 à 8 m.	Commune
21	ER 21 : Projet d'aménagement du chemin du Rou à 10 m	Commune
22	ER 22 : Mise en voie express de la RN 114 - voie de substitution	Commune
23	ER 23 : Création d'une voie et stationnement	Commune
24	ER 24 : Maintien et protection d'un espace vert	Commune
25	ER 25 : Création d'une piste cyclable véloroute - Nord du Tech	Conseil départemental des Pyrénées Orientales
26	ER 26 : Biarrage de la RD 114 pour la requalification de l'entrée nord et la prise en compte des déplacements doux	Commune
27	ER 27 : Aménagement d'une aire de stationnement pour les navettes liées à la desserte du lycée	Commune
28	ER 28 : Ouvrages hydrauliques Neguebus	Commune
29	ER 29 : Ouvrages hydrauliques l'aveute	Commune
30a	ER 30a : Création Voie Verte Pyrénées Méditerranée	Conseil départemental des Pyrénées Orientales
30b	ER 30b : Création Voie Verte Pyrénées Méditerranée	Conseil départemental des Pyrénées Orientales
30c	ER 30c : Création Voie Verte Pyrénées Méditerranée	Conseil départemental des Pyrénées Orientales
31	ER 31 : Biarrage du Carr Trencal	Commune
32	ER 32 : Création d'un chemin piéton de 800 m au nord du camping Roussillon à prolonger au chemin de la Marene	Commune
33	ER 33 : Création d'un carrefour giratoire sur la RD 81 au lieu-dit "La Massone"	Commune
34	ER 34 : Création d'une voie de desserte sur le quartier de Mas Rocca	Commune
35	ER 35 : Création d'une voie dans le prolongement du boulevard des Albères entre "Pier Sud" et "Les Catalanes"	Commune
36	ER 36 : Requalification de la rivière "La Massone" de la rue du 14 juillet jusqu'à l'avenue Molère	Commune
37	ER 37 : Biarrage de voie	Commune
38	ER 38 : Protection de la chapelle de TAXO	Commune
39	ER 39 : Création d'une voie de desserte pour relier la D26 à la rue "Rivière de l'Abat"	Commune
40	ER 40 : Aménagement d'un carrefour sécurisé sur la route départementale D26	Commune
41	ER 41 : Création d'une voie de desserte sur le quartier de la Teulère	Commune
42	ER 42 : Création d'une voie de desserte reliant le chemin de Valbonne à la route de Collioure	Commune
43	ER 43 : Biarrage du chemin de Valbonne	Commune
44	ER 44 : Aménagement paysager, sentier pédestre, espace vert et stationnement non revêtu	Commune
45	ER 45 : Mixité sociale 100%	Commune
46	ER 46 : Construction d'un foyer de jeunes travailleurs	Commune
47	ER 47 : Création d'une voie et stationnement	Commune
48	ER 48 : Biarrage d'une voie et stationnement	Commune

CITADIA
INTELLIGENCE DES TERRAINS
12 Rue Escurat Brian 82000 MONTAUBAN / Tél : 05.63.92.11.41 / Fax : 05.63.92.11.41 / Mail : sud-ouest@citadia.com



Commune de Argelès-sur-Mer

PLAN LOCAL D'URBANISME

Zonage couleur
Trames prescriptives et informatives

Projet de Modification de droit commun N°2

Echelle : 1:14 000

Maître d'ouvrage : Commune d'Argelès-sur-Mer
Mission : PLU d'Argelès-sur-Mer
Sources : DGFIP 2023
Réalisation : Citadia Conseil | le 24.10.2024

